

ARRETE MUNICIPAL

N°03-2023

Autorisation de stationnement sur la commune

Emplacement N°1 secteur Arthon

A compter du 01 janvier 2023

Le maire de la commune, de **CHAUMES-EN-RETZ**,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-2,

Vu le code de la route,

Vu le code des transports,

Vu le décret n°2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers des personnes et des commissions locales des transports publics particuliers des personnes,

Vu la liste d'attente vierge de toute demande de société de taxi,

Vu La société SARL ALLAIN (SIRET 381 259 282 00014) siège social sise 18 rue du Cheval Blanc – 44320 CHAUMES-EN-RETZ titulaire de l'autorisation de stationnement N°1 (Secteur Arthon),

Vu la demande de Mme LOQUET gérante de l'entreprise SARL ALLAIN, (SIRET 381 259 282 00014) siège social sise 18 rue du Cheval Blanc – 44320 CHAUMES-EN-RETZ, dans laquelle elle nous informe qu'elle ne souhaite plus être titulaire de cet emplacement.

Vu la demande de Mme LOQUET Jessica et M. MOREAU Gaétan co-gérant de l'entreprise SARL L-M (SIRET 892 202 524 00013) siège social sise 4 la Bertetière - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ, pour devenir titulaire de l'autorisation de stationnement N°1 (Secteur Arthon).

ARRETE

Article 1 :

A compter du 01 janvier 2023, la commune acte la demande de Mme LOQUET gérante de la SARL ALLAIN, (SIRET 381 259 282 00014) siège social sise 18 rue du Cheval Blanc – 44320 CHAUMES-EN-RETZ, de ne plus être titulaire de l'emplacement N°1 (Secteur Arthon).

Article 2 :

A compter du 01 janvier 2023, la commune acte la demande de Mme LOQUET gérante de la SARL ALLAIN, (SIRET 381 259 282 00014) siège social sise 18 rue du Cheval Blanc – 44320 CHAUMES-EN-RETZ, que le véhicule VOLKSWAGEN, modèle PASSAT immatriculé ER-147-WH et cédé à Mme LOQUET Jessica et M. MOREAU Gaétan co-gérant de l'entreprise SARL L-M (SIRET 892 202 524 00013) siège social sise 4 la Bertetière - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ.

Article 3 :

La liste d'attente de société de taxi étant vierge de toute demande, la commune prend acte de la demande de Mme LOQUET Jessica et M. MOREAU Gaétan co-gérant de l'entreprise SARL L-M (SIRET 892 202 524 00013) siège social sise 4 la Bertetière - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ, pour devenir titulaire de l'autorisation de stationnement N°1 (Secteur Arthon).

Article 4 :

Le directeur général des services, le garde-champêtre et la police municipale de la commune, le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Affiché et publié aux lieux habituels de la commune et sur place.

Fait à CHAUMES-EN-RETZ,
Le 01 janvier 2023,

Le maire,
Jacky DROUET.



Notifié le 11/01/2023



TAXI ALLAIN
18 Rue du Cheval Blanc
ARTHON-EN-RETZ
44320 CHAUMES-EN-RETZ
Tél. : 02 51 74 57 94
SIREN : 381 259 282 - APE : 4932 Z

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jacky Drouet', written below the contact information for Taxi Allain.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté, publié le 01 janvier 2023.